



PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 14 Janvier 2025

L' an 2025 et le 14 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de JOUAULT Joseph Maire

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. SORRE Bertrand, M. DAVID Patrice, M. BLANDEL Philippe, Mme POULAIN Justine, M. BLANCHET Jacques, Mme RUBION Régine, M. SINOQUET Vincent, Mme SABATIER Nathalie, M. VIEL Dimitri

Absent : M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés : M. FONTENEAU Damien

Excusés avec procuration : Mme LEMOINE Lélia procuration à M. JOUAULT Joseph, Mme DESHOMMES Edith procuration à Mme RUBION Régine, Mme SABATIER Nathalie procuration à M. EON Jonathan

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10
- Excusés avec procuration : 3
- Excusés sans procuration : 2

Date de la convocation : 10/01/2025

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 14 janvier 2025, à 20 h 30.

Le maire

Date d'affichage : 10/01/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. SORRE Bertrand

Approbation du CM en date du 03 décembre 2024

Modification en page 21 du genre Monsieur au lieu de Madame BLANDEL

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Finance : Décision modificative n°1 - Budget Annexe Le Grand Chêne - 2025-001
Finances : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - 2025-002
Subvention : Aménagement d'une liaison douce vers Châteaubourg - Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - 2025-003
Marché : Lancement de l'appel du marché de travaux - Construction de logements adaptés - 2025-004
Travaux : Convention SDE -Eclairage public- Lotissement Le Grand Chêne (Phase 2) - 2025-005
Culture : Charte informatique - Réseau Arléane - 2025-006
Patrimoine : Vente de terrain Lotissement le Bosquet à un riverain - 2025-007

Finance : Décision modificative n°1 - Budget Annexe Le Grand Chêne

réf : 2025-001

Monsieur Le Maire présente une décision modificative sur le Budget Annexe Le Grand Chêne au C/608 Chapitre 043 afin d'intégrer au coût de production par transfert les frais de « Taxe sur terrains nus devenus constructibles » prévu dans les clauses de l'acte notarié pour le lotissement le Grand Chêne.

Extrait d'un acte notarié :

Taxe prévue par l'article 1605 nonies du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 1605 nonies du Code général des impôts, une taxe est due par le vendeur comme s'agissant en l'espèce de la première cession d'un terrain nu rendu constructible du fait de son classement postérieur au 13 janvier 2010, et dont le rapport entre le prix de cession et le prix d'acquisition est supérieur à 10.

Cette taxe, dont le taux d'imposition varie selon le rapport entre le prix de cession et celui d'acquisition, sera prélevée sur le prix de vente pour être versée à l'appui de la réquisition pour publier ou de la présentation à l'enregistrement.

Il est proposé la réalisation de cette décision modificative selon les modalités suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €	26 800,00 €	0,00 €	0,00 €
R-791 : Transferts de charges de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 800,00 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	26 800,00 €	0,00 €	26 800,00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	26 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	26 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	26 800,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	26 800,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	26 800,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget Annexe Le Grand Chêne pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement, conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Finances : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

réf : 2025-002

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, art 37 :

“Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Ainsi, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est de 347 197.54 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 783 592.86 €, soit 25% de 3 134 371.43 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

➤ **DÉCIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessous.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE SAINT-DIDIER							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUVANT ETRE ENGAGEES ET MANDATEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025							
Opération	Budget Voté	Report de crédit	Total Budget	Total Budget hors report	Calcul des ouvertures des crédits anticipés	Virement entre opération	Proposition d'autorisation d'engagement et de mandatement des crédits
183 - GUIRLANDES DE NOËL	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	250,00 €		250,00 €
205 - ACQUISITION FONCIERE	369 000,00 €		369 000,00 €	369 000,00 €	92 250,00 €		92 250,00 €
207 - MATERIEL DIVERS AGENT D'ENTRETIEN	13 373,50 €	3 790,50 €	17 164,00 €	9 583,00 €	2 395,75 €		2 395,75 €
208 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	18 166,26 €	3 166,26 €	21 332,52 €	15 000,00 €	3 750,00 €		3 750,00 €
209 - INFORMATIQUE MAIRIE ECOLE BIBLIOTHEQUE	10 850,20 €	5 350,20 €	16 200,40 €	5 500,00 €	1 375,00 €		1 375,00 €
214 - ETUDE P.L.U.	63 374,87 €	6 994,87 €	70 369,74 €	56 380,00 €	14 095,00 €		14 095,00 €
220 - PROGRAMME CIMETIERE	30 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €		7 500,00 €
225 - EQUIPEMENT MAIRIE CLSH CANTINE ECOLE	57 000,00 €		57 000,00 €	57 000,00 €	14 250,00 €		14 250,00 €
238 - RESTAURANT SCOLAIRE	40 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
250 - EQUIPEMENT ET MATERIEL BATIMENTS COMMUNAUX	12 000,00 €		12 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €
251 - PANNEAUX DE SIGNALISATION	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
271 - REHABILITATION SALLE POLY/MOTRICITE	69 999,69 €		69 999,69 €	69 999,69 €	17 499,92 €		17 499,92 €
276 - PROGRAMME VOIRIE	48 651,40 €	20 651,40 €	69 302,80 €	28 000,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €
279 - TRAVAUX DE RESEAUX DIVERS	289 711,34 €	19 797,60 €	309 508,94 €	269 913,74 €	67 478,44 €		67 478,44 €
280 - AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE	612 930,33 €	24 906,33 €	637 836,66 €	588 024,00 €	147 006,00 €		147 006,00 €
287 - SERVICE COMMUN VITRE COMMUNAUTE TELECOM INTERNET POUR MAIRIE	12 000,00 €		12 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €
290 EAUX PLUVIALE VITRE COMMUNAUTE	10 591,00 €		10 591,00 €	10 591,00 €	2 647,75 €		0,00 €
292 - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RESIDENCE LA VIGNE CARREE	1 556 380,00 €		1 556 380,00 €	1 556 380,00 €	389 095,00 €		389 095,00 €
TOTAL	3 219 028,59 €	84 657,16 €	3 303 685,75 €	3 134 371,43 €	783 592,86 €	0,00 €	780 945,11 €

Subvention : Aménagement d'une liaison douce vers Châteaubourg - Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

réf : 2025-003

Monsieur Le Maire rappelle le projet de la Liaison Douce de Saint-Didier vers Châteaubourg (secteur 3 et 4) dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études, à **489 743 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Collectivité : **SAINT-DIDIER**

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : **LIAISON DOUCE**

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Maitre d'œuvre	A.B.E	27 022,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Etude Géotechnique	CBTP	6 581,00 €		
Etude Beton	CBTP	500,00 €		
Etude Environnementale	ADEPE	4 940,00 €		
Sous-total MOE/Études		39 043,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Liaison forestière		178 700,00 €		
Passerelle		272 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		450 700,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		489 743,00 €	0,00 €	0,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL	demande	sollicité	122 435,75 €	25,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État	Fond Vert	En fonction du retour DSIL		0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI	CDST	sollicité	97 750,00 €	19,96%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		220 185,75 €	44,96%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		29 000,00 €	
	Emprunt		240 557,25 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			269 557,25 €	55,04%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			489 743,00 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 489 743 € HT.
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif de la Commune 2025

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Marché : Lancement de l'appel du marché de travaux - Construction de logements adaptés

réf : 2025-004

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le programme pour la construction de 8 logements adaptés est arrêté.



Suite à la relecture du CCTP (Cahier des clauses techniques particulières), la consultation pour les marchés de travaux de 18 lots est prête.

N°	Désignation
Lot n°01	Terrassement – VRD
Lot n°02	Gros œuvre
Lot n°03	Ravalement
Lot n°04	Charpente bois
Lot n°05	Charpente métallique – Serrurerie
Lot n°06	Couverture
Lot n°07	Etanchéité
Lot n°08	Menuiseries extérieures - Fermetures
Lot n°09	Menuiseries intérieures
Lot n°10	Escalier
Lot n°11	Cloisons sèches – Isolation
Lot n°12	Chape – Carrelage - Revêtements de sols souples - Faïences
Lot n°13	Peinture
Lot n°14	Nettoyage
Lot n°15	Electricité CFO-CFA
Lot n°16	Chauffage - Ventilation - Plomberie
Lot n°17	Agencement - cuisines
Lot n°18	Espaces verts

Le calendrier prévisionnel de la publication à la fin des travaux :

Publication du marché (passation)	Semaine 3
Délai de réception des offres par les entreprises	Fin de semaine 8 – Vendredi 21 février 2025
ACT (Analyses des offres)	Semaine 9 et 10
Conseil municipal – Validation des offres	Conseil municipal du 11 mars 2025
Préparation des marchés et notifications aux entreprises	Semaine 14
Réunion de lancement de la préparation du chantier	Semaine 15
Préparation du chantier	Avril 2025 – Semaine 16 à 20
Travaux	Mai 2025 à Juillet 2026 – Semaine 21 +50 semaines congés compris

Le Maire demande au conseil l'approbation du lancement de la consultation pour les marchés de travaux relatifs à la construction de 8 logements adaptés.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux relatifs à la construction de 8 logements adaptés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée à signer les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux : Convention SDE -Eclairage public- Lotissement Le Grand Chêne (Phase 2) réf : 2025-005

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Grand Chêne Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public est porté par le SDE 35, puisque la commune a transféré sa compétence éclairage public à ce dernier.

Le SDE a réalisé un bilan d'opération détaillé des travaux sur les réseaux électriques et l'éclairage public.

Travaux sur le réseau d'éclairage public

Détail des modalités financières	Montant
Etudes (HT)	707.40 €
Travaux (HT)	5 461.96 €
Fournitures de matériel d'éclairage public (HT)	0.00 €
Autres Prestations (HT)	0.00 €
Montant total des travaux sur le réseau d'éclairage (HT)	6 169.36 €
Taux de participation du SDE35	20.00 %
TVA	0.00 €
Montant de la participation du SDE35	1 233.87 €
Montant total à la charge du bénéficiaire	4 935.48 €
Acompte déjà versé	0.00 €
Solde à verser au SDE35	4 935.48 €

Dans le cadre du transfert de compétence éclairage, le SDE gère la récupération de la T.V.A, et la collectivité verse une subvention d'équipement au SDE 35.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan d'opération détaillé proposé par le SDE 35 pour le lotissement du Grand Chêne, soit un montant de 4 935.48 € TTC.
- **APPROUVE** les travaux correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée à signer les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Culture : Charte informatique - Réseau Arléane

réf : 2025-006

Madame POULAIN expose :

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « RGPD » ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu la délibération n° 2023-130 du Conseil municipal du 12 décembre 2023 relative à la modification du règlement intérieur du réseau Arléane ;

Vu la délibération n° 2024-066 du Conseil municipal du 15 mai 2024 validant l'ensemble des termes de la nouvelle Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Considérant qu'une bibliothèque municipale peut être amenée à mettre à disposition des usagers du matériel informatique en libre accès dans ses locaux ;

Considérant que la bonne application du Règlement intérieur du réseau Arléane et de ses déclinaisons, dans chaque bibliothèque, conditionne l'usage des matériels informatiques ;

Considérant la nécessité, préalablement à l'utilisation d'un poste informatique ou du réseau Wifi, de porter à la connaissance de l'utilisateur la charte informatique détaillant les bonnes pratiques ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- **D'approuver** la Charte informatique du réseau des bibliothèques Arléane ci-annexée ;
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer ladite Charte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Patrimoine : Vente de terrain Lotissement le Bosquet à un riverain

réf : 2025-007

Monsieur Le Maire présente le projet de revente d'une bande végétale à un riverain parcelle 205 (ou lot 1) du lotissement du Bosquet.

Le service des domaines dans un avis du 14/11/2023 nous a communiqué des termes récents de vente de petites emprises de terrain dans le bourg de Saint-Didier à 20 €. Il est proposé de céder cette bande de terrain d'une surface totale à estimer au prix de 20 € le m², prix pratiqués sur la commune et négociés avec les acquéreurs. Les acquéreurs devront également s'acquitter des divers frais (notaire-géomètre etc...).

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal

DÉCIDE de fixer le prix de vente du mètre carré à 20 euros,

- **DÉCIDE** la vente de la bande de terrain à l'acquéreur Monsieur Renault,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au présent projet,
- **DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge des acheteurs.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

Questions diverses :

1/ PLU- PLUi

Un bureau des maires s'est tenu le 06 janvier 2025, les représentants de 44 communes sur les 46 de Vitré Communauté ont voté pour un PLUi.

Résultat : Pour=30 – Contre =9 – Abstention=5

Le 26 janvier prochain sera mis à l'ordre du jour du conseil communautaire la question du PLUi. Pour qu'il y ait un empêchement pour mise en place du PLUi il est nécessaire d'avoir un refus de 12 communes et de 20 000 hbts.

La commune de Saint-Didier dispose d'environ 2.5 hectares, en attendant la mise en place du PLUi, les communes pourront faire des révisions partielles. La position des membres présents, dans sa majorité, est d'attendre le retour du conseil communautaire de fin janvier.

2/ Maison Alexandre

CAP Accession est le seul promoteur immobilier à avoir engagé des études de faisabilité (3 promoteurs ont été rencontrés).

CAP Accession souhaite que le terrain avec la maison à démolir soit cédée à titre gracieux. Le tarif de la démolition estimée de CAP Accession est d'un montant de 150 000 €. Suite à des demandes de devis, le coût annoncé est fiable.

Au prochain conseil, les membres devront se prononcer sur la session à titre gracieux du terrain ou pas. Le prix du m² pratiqué est de 50€.

3/ Liaison douce – Secteur du sentier vert - Arbres

Afin de réaliser les travaux sur le chemin vert, ci-dessous, les membres du conseil sont amenés à se positionner sur l'abattage des chênes ou pas.



Sentier existant entre la rue du Vieux Moulin et la rue de la Godinière. Vue en direction Ouest. - Coupe A.

Les riverains de ce chemin subissent des dommages causés par les racines des arbres. Dans sa majorité, le conseil affirme la coupe des arbres avec une plantation intelligente par la suite.

4/ Maison des Gandons

Une commission projet aura lieu prochainement pour étudier les projets possibles en ce lieu.

5/ Coordination CTG

Mesdames VALOT et DEVOIS, respectivement Responsable et Responsable Adjointe Enfance Jeunesse participent à la Convention territoriale Globale en lien avec la CAF. Suite au prochain départ annoncé de Madame DEVOIS en mars 2025 et au manque de temps pour participer pleinement à cette coordination, le conseil devra se positionner sur une prolongation ou pas de ce partenariat. Pour information, de participer au CTG fait bénéficier à la commune de subvention de la CAF.

6/ Répartition du fond de concours

Sur le mandat 2020-2026, un fond de concours est alloué aux communes. Sur la fin du mandat, il y a 2 projets importants : *La construction de 8 logements et la Liaison douce.*

Monsieur le Maire expose son point de vue sur la ventilation du solde du fond de concours à mettre sur la Liaison douce. Contrairement aux 8 logements, le projet de Liaison douce n'aura pas de retombée financière.

7/Retour sur la commission Menu du 13 janvier

En présence de Messieurs SORRE, VIEL, BLANCHET et MICHEL, la première commission « menu » avait comme objectif de présenter l'outil utilisé pour la mise en place du Plan Alimentaire de Saint-Didier et la construction des menus.

Lors de nos échanges, il est rappelé que l'équipe de restauration anime un « Plat Mystère » ouvrant la possibilité aux enfants lauréats dans la composition « du Plat Mystère » de choisir un élément du menu ENFANT. Un test a été réalisé avant les fêtes de fin d'année uniquement sur l'école Les Jeunes Pousses et sera généralisée sur l'ensemble des écoles partenaires en Février.

Il est rappelé dans cette commission l'importance du travail avec l'équipe d'animation.

Pour finir, nous avons échangé sur l'intervention d'un diététicien, la fréquence et le contenu :

- Première rencontre le 30 Janvier à 14 :00 en présence d'un diététicien Fabien LINGER (qui travaille avec la commune de Vitré) l'objectif étant la validation du Plan Alimentaire et la préconisation dans la composition des menus
- Deuxième rencontre (à définir) sur le volet Préparation des mini-camps, Animation/Education au goût/ gaspillage alimentaire

Pour information, l'intervention de Fabien Linger (1h) est facturée 87.60 €TTC.

Calendrier Prévisionnel des commissions à venir.

Commission CER	Menu de la restauration #1 (modalité)	Le lundi 13 janvier 14 :00
	Frais de fonctionnement des écoles	Le mercredi 29 janvier à 10 :30 à la mairie
	Menu de la restauration #2	Le lundi 30 janvier 14 :00
	Programme Eté 2025	A définir
	Tarif des repas – Partenaires	Le jeudi 03 avril à 16 :45 à la mairie
	Dossier de rentrée 2025-2026	En mai à définir ?
Commission Communication et Association	Validation des subventions et Audition en février pour les asso avec des projets spécifiques	Option le mardi 4 ou jeudi 6 février Horaire à définir
	Choix du nouveau prestataire pour le site internet	Fin- février à définir ?
Commission Finance	Présentation du CA et du BP 2025	Jeudi 6 février à 16 :00-18 :00
	Emprunt pour le logement adapté	Jeudi 6 février à 16 :00-18 :00
Commission Technique/ Projet	Analyse des offres- Projet 2025_8LOGEMENTS	Semaine 9 et 10
	Projet – Maison des Gandon	A définir ?
	Analyse des offres- Projet Liaison douce	Courant Mai à définir

Séance levée à 22:00

Prochaine date du conseil municipal : le mardi 11 février 2025 à 20 :30

En mairie, le 16/01/2025

Le Secrétaire de séance
Bertrand SORRE
1^{er} Adjoint

Le Maire
Joseph JOUAULT